



# Centres de services aux entreprises d'ISTC et Centres de commerce extérieur

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) et Commerce extérieur Canada (CEC) ont mis sur pied des centres d'information dans les bureaux régionaux de lout le pays. Ces centres permettent à leur clientèle de se renseigner sur les services, les documents d'information, les programmes et l'expérience professionnelle disponibles dans ces deux Ministères en matière d'industrie et de commerce. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'un ou l'autre des bureaux dont la liste apparaît ci-dessous,

#### Terre-Neuve

Atlantic Place 215, rue Water, bureau 504 C.P. 8950 ST. JOHN'S (Terre-Neuve)

A1B 3R9

Tél.: (709) 772-ISTC Télécopieur : (709) 772-5093

## Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall National Bank Tower 134, rue Kent, bureau 400 C.P. 1115 CHARLOTTETOWN (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7M8

Tél.: (902) 566-7400 Télécopieur: (902) 566-7450

## Nouvelle-Écosse

Central Guaranty Trust Tower 1801, rue Hollis, 5º étage C.P. 940, succursale M HALIFAX (Nouvelle-Écosse) B3.12V9

Tél.: (902) 426-ISTC Télécopieur: (902) 426-2624

## Nouveau-Brunswick

Assumption Place 770, rue Main, 12e étage C.P. 1210 MONCTON (Nouveau-Brunswick) E1C 8P9

Tél.: (506) 857-ISTC Télécopieur: (506) 851-6429

#### Québec

Tour de la Bourse 800, place Victoria, bureau 3800 C.P. 247

MONTREAL (Québec)

H4Z 1E8 Tel.

1 - 80Téléc

Onta 1, rue TORC

> Téléc Mani

M5J

Tél.

C.P. S WINN Tél.:

Téléci

# Demandes de publication

Pour recevoir un exemplaire de l'une des publ de commerce extérieur le plus près de chez vo

Pour les Profils de l'industrie : Direction générale des communications Industrie, Sciences et Technologie Canada 235, rue Queen, bureau 704D OTTAWA (Ontario) K1A 0H5

Tél.: (613) 954-4500 Télécopieur : (613) 954-4499 Pour les

Directio commu Industri Techno 235, rui

K1A OH

Tél.: (613) 954-5716 Télécopieur : (613) 954-6436

## Saskatchewan

S.J. Cohen Building 119, 4e Avenue sud, bureau 401 SASKATOON (Saskatchewan) S7K 5X2

Tél.: (306) 975-4400 Télécopieur: (306) 975-5334

#### Alberta

Canada Place 9700, avenue Jasper, bureau 540 EDMONTON (Alberta) T5J 4C3

Tel.: (403) 495-ISTC

ISIC 1991 (5/80)

d'ISTC Édifice C.D. Howe 235, rue Queen 1er étage, tour Est OTTAWA (Ontario) K1A OH5

Yukon

Y1A 1Z2

10º étage

X1A 2R3

108, rue Lambert, bureau 301

Télécopieur: (403) 668-5003

Territoires du Nord-Ouest

(Territoires du Nord-Ouest)

Télécopieur: (403) 873-6228

Administration centrale

WHITEHORSE (Yukon)

Tél.: (403) 668-4655

Precambrian Building

Tél.: (403) 920-8568

Sac postal 6100

YELLOWKNIFE

Tél.: (613) 952-ISTC Télécopieur: (613) 957-7942

## Administration centrale de CEC

InfoExport Edifice Lester B Pearson 125, promenade Sussex OTTAWA (Ontario) K1A 0G2 Tél.: (613) 993-6435 1-800-267-8376

rvices aux entreprises ou le Centre ec l'un des trois bureaux suivants.

# RUOTER BU STAG - BUG STAG

1el. (613) 993-6435 1-800-267-8376

BFGJ S3 C.2

Industry profile. Canada. Industry, Science HD9505/.C3/15/1990-91 Canadä

(V E 91 09)

1990-1991

# **ENREGISTREMENTS SONORES**

# AVANT-PROPOS

Étant donné l'évolution rapide du commerce international, l'industrie canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence si elle veut connaître la croissance et la prospérité. Favoriser l'amélioration du rendement de nos entreprises sur les marchés du monde est un élément fondamental des mandats confiés à Industrie, Sciences et Technologie Canada et à Commerce extérieur Canada. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents grâce auxquels Industrie, Sciences et Technologie Canada procède à l'évaluation sommaire de la position concurrentielle des secteurs industriels canadiens, en tenant compte de la technologie, des ressources humaines et de divers autres facteurs critiques. Les évaluations d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de Commerce extérieur Canada tiennent compte des nouvelles conditions d'accès aux marchés de même que des répercussions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Pour préparer ces profils, le Ministère a consulté des représentants du secteur privé.

Veiller à ce que tout le Canada demeure prospère durant l'actuelle décennie et à l'orée du vingt-et-unième siècle, tel est le défi qui nous sollicite. Ces profils, qui sont conçus comme des documents d'information, seront à la base de discussions solides sur les projections, les stratégies et les approches à adopter dans le monde de l'industrie. La série 1990–1991 constitue une version revue et corrigée de la version parue en 1988–1989. Le gouvernement se chargera de la mise à jour régulière de cette série de documents.

Michael H. Wilson Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur

## Structure et rendement

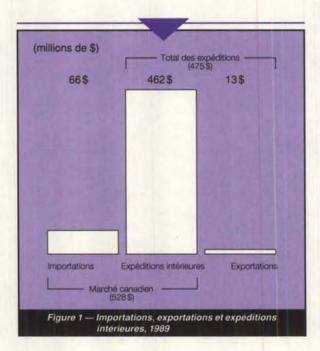
## Structure

L'industrie canadienne des enregistrements sonores regroupe les sociétés qui produisent et fabriquent des disques (45 tours, microsillons et compacts) et des bandes sonores préenregistrées. Les maisons de production s'occupent en général d'embaucher les artistes et de choisir les compositions, de louer des studios d'enregistrement, de prendre les dispositions pour la fabrication des enregistrements sonores et, enfin, de commercialiser les artistes et leurs réalisations. Les plus grosses maisons de production prennent également part à la distribution des enregistrements sonores. Les établissements de fabrication pressent les disques et reproduisent les bandes pour le compte des maisons de production. Ce profil ne traite pas des autres activités des producteurs, des

artistes et des musiciens non liées à la production d'enregistrements sonores. Il ne traite pas davantage des activités des studios d'enregistrement eux-mêmes ni des grossistes et détaillants des enregistrements sonores. Leur incidence sur les activités de production sera examinée au besoin.

En 1989, l'industrie canadienne comptait environ 200 entreprises, dont quelques-unes seulement faisaient partie du secteur de la fabrication. Elle employait environ 2 100 personnes à plein temps, soit 800 dans le sous-secteur de la fabrication et 1 300 dans celui de la production, de même que 400 personnes à temps partiel. En outre, cette industrie emploie beaucoup de pigistes, surtout des musiciens engagés pour la durée d'un projet.

En 1989, les expéditions totales d'enregistrements se sont chiffrées à environ 475 millions de dollars, au prix de vente net des distributeurs. Les enregistrements récréatifs représentaient en valeur environ 90 % des expéditions.



Le reste se composait essentiellement d'enregistrements éducatifs et religieux. Les enregistrements en anglais comptaient pour environ 80 % de la valeur des expéditions. En ce qui concerne la répartition par produit, les bandes constituaient environ 55 % de la valeur des expéditions, suivies des disques compacts, quelque 35 %, des microsillons, près de 8 % et des 45 tours, moins de 2 %.

En 1989, la musique canadienne ne représentait qu'environ 15 % des enregistrements sonores expédiés par l'industrie canadienne. Les autres enregistrements avaient été fabriqués au Canada à partir d'originaux importés (des copies de bandes originales utilisées dans le pressage et la reproduction d'enregistrements sonores). Ces originaux provenaient surtout des États-Unis, même si les artistes étaient originaires de plusieurs autres pays, en particulier du Royaume-Uni.

Reflet des effets conjugués des frais de transport, des barrières douanières et de la nature même des produits, le commerce international en ce domaine comprend la vente d'enregistrements ou l'octroi de licences. En 1989, les exportations et les importations se chiffraient respectivement à 13 et à 66 millions de dollars (figure 1). Les importations se composent surtout de fins de séries, c'est-à-dire d'enregistrements qui ne sont plus populaires et qui se vendent à prix très réduit, ainsi que de nouveautés dont la faible demande ne justifie pas la fabrication sur place à partir d'originaux importés. En 1988, dernière année pour laquelle nous disposons d'estimations fiables, l'industrie canadienne

a retiré environ 5 millions de dollars des droits de licence accordés à des clients étrangers sur des originaux. Par comparaison, les paiements effectués à des producteurs étrangers, pour l'utilisation de leurs originaux, se sont élevés à plus de 70 millions de dollars. Le commerce canadien des droits de licence s'effectue surtout avec les États-Unis. Quant au commerce canadien des enregistrements, il s'étend aussi aux autres pays.

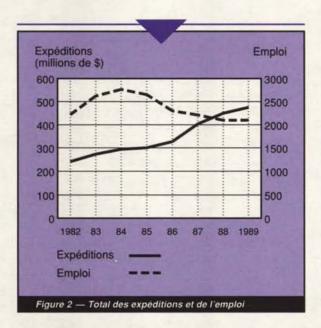
L'industrie des enregistrements sonores se concentre dans une large mesure dans le centre du pays, surtout dans les agglomérations de Toronto et de Montréal. Aucun obstacle d'importance ne s'oppose à l'entrée de petites sociétés dans ce secteur.

L'industrie est dominée par un petit nombre de sociétés de propriété étrangère. En 1989, elles formaient environ 5 % des sociétés de l'industrie. À elles seules, elles employaient 80 % du personnel et effectuaient 85 % des expéditions d'enregistrements. Ces enregistrements étaient pour la plupart préparés à partir d'originaux obtenus sous licence de leur société mère. Les enregistrements d'artistes canadiens comptaient pour seulement 5 % des expéditions totales de ces sociétés.

La majorité des sociétés de propriété canadienne sont de petite envergure. Les petites entreprises effectuent surtout des enregistrements de musique canadienne. Toutefois, bon nombre des grandes entreprises canadiennes agissent également comme agents pour les entreprises étrangères. Leurs revenus à ce titre, représentaient environ 50 % des ventes des entreprises de propriété canadienne en 1989. En plus de constituer une importante source de financement pour la production de musique canadienne, les activités des agences fournissent l'apport commercial nécessaire aux sociétés pour mettre en œuvre et maintenir des tâches de marketing et de soutien.

Au Canada, 50 sociétés effectuent principalement des enregistrements sonores en français; leurs expéditions représentent de 15 à 25 millions de dollars. La dimension moyenne des sociétés du secteur francophone est moindre que celle des sociétés du secteur anglophone. Cependant, comparativement aux sociétés anglophones, les sociétés francophones comptent moins sur l'importation d'originaux comme source de revenus et leur production comporte moins de musique rock.

Les États-Unis sont les plus importants producteurs et exportateurs de musique du monde, même si la majorité de leurs plus grosses maisons d'enregistrement sont présentement contrôlées par des intérêts étrangers. Même dans des pays comme le Royaume-Uni et la France, dont le marché intérieur est très vaste, la présence de la musique américaine se fait fortement sentir, quoique de façon moins



envahissante qu'au Canada. Comme en notre pays, ces enregistrements sont surtout fabriqués sur place à partir d'originaux importés.

## Rendement

Entre 1982 et 1989, le volume et la valeur des expéditions de l'industrie canadienne ont affiché des taux de croissance annuels moyens de 3 % et de 10,4 % respectivement (figure 2). Le marché des enregistrements sonores a été grugé par les enregistrements faits à la maison et par la location. En outre, le piratage, c'est-à-dire la reproduction et la vente non autorisées, a nui aux ventes légales; au Canada, cependant, il n'est pas aussi répandu qu'ailleurs.

De 1982 à 1989, afin de s'adapter aux désirs des consommateurs et à la nouvelle technologie, la production de cette industrie s'est nettement transformée lorsque les disques de vinyle ont été remplacés dans une large mesure par les bandes et les disques compacts. Pendant cette période, la part des bandes sonores dans les expéditions est passée de 32 % à environ 55 % en valeur, et de 29 % à environ 60 % en quantité. Si la production commerciale de disques compacts n'a débuté qu'au milieu de l'année 1986 au Canada, elle n'équivalait pas moins, en 1989, à quelque 35 % des expéditions de l'industrie en valeur et à près de 17 % en quantité. Dans l'ensemble, les ventes totales d'enregistrements sonores à contenu musical canadien ont fluctué d'un sommet de 17 % des expéditions de l'industrie en 1982 à un creux d'environ 10 % en 1986.

Entre 1982 et 1989, les exportations canadiennes d'enregistrements sonores ont connu une croissance plus lente que celle des expéditions totales de l'industrie; leur part a varié entre 6,1 et 2,6 %. Par comparaison, les importations ont augmenté plus rapidement que les expéditions intérieures, la part des importations dans le marché canadien s'élevant de 11,1 à 12,5 %. Le déficit commercial lié aux enregistrements sonores est passé de 16 millions de dollars, en 1982, à 53 millions de dollars, en 1989. En ce qui a trait aux redevances relatives aux originaux, le déficit commercial annuel a varié entre 60 et 70 millions de dollars.

La rentabilité et le rendement moyens des investissements dans l'industrie des enregistrements sonores dans le monde sont habituellement très inconstants. L'obsolescence rapide des produits et les fluctuations constantes des goûts des mélomanes font de la production d'enregistrements sonores une entreprise à risque élevé. Seulement un enregistrement sur 10 fait ses frais; en revanche, les enregistrements à succès peuvent être très lucratifs.

En 1988, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques, les sociétés de production de propriété étrangère au Canada ont déclaré des bénéfices après impôts d'environ 10 %, comparativement à moins de 1 % pour les sociétés de propriété canadienne.

## Forces et faiblesses

## **Facteurs structurels**

Dans le secteur des entreprises de production, la compétitivité se fonde dans une large mesure sur la capacité de découvrir, de mettre en valeur et de commercialiser les artistes et leurs compositions. Il existe un écart considérable dans la capacité des industries des enregistrements sonores canadienne et américaine de mettre en valeur et de commercialiser leurs bassins respectifs de talents de façon soutenue. La plupart des faiblesses des sociétés canadiennes tiennent à la dimension relativement faible du marché canadien.

En raison de la vaste étendue de leur marché et des avantages économiques qui en découlent, les multinationales et leurs filiales canadiennes sont en mesure de mettre sous contrat les artistes les plus populaires et les plus prometteurs. En représentant un nombre important d'artistes, les grandes sociétés peuvent répartir leurs risques. Elles sont en mesure, par surcroît, de mener des campagnes de promotion de grande envergure.

Dans l'ensemble, les entreprises de production de propriété canadienne sont sujettes aux faiblesses habituellement associées à l'exploitation à petite échelle; la plupart souffrent d'un manque chronique de fonds. Elles ne disposent pas des ressources humaines et financières nécessaires pour tirer pleinement parti des occasions qui s'offrent sur les marchés intérieur et extérieur. Vu leur faible envergure, la plupart d'entre elles sont incapables de se doter d'une équipe de gestionnaires et de techniciens qualifiés. Enfin, bon nombre de sociétés de propriété canadienne n'ont pas les moyens de distribuer leurs produits et doivent s'en remettre pour cela aux sociétés de propriété étrangère.

Dans le secteur de la fabrication, les matières premières, les salaires et le transport représentent les coûts les plus importants. En 1989, compte tenu du taux de change, le prix de la plus grande partie des matières premières nécessaires aux enregistrements a été légèrement plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

En 1989, le salaire horaire moyen, compte tenu du taux de change, était légèrement plus élevé dans le secteur canadien de la fabrication que dans celui des États-Unis. La productivité de la main-d'œuvre, par contre, était environ 30 % plus élevée aux États-Unis, toujours en tenant compte du taux de change. L'écart entre ces deux niveaux de productivité s'explique par des économies d'échelle plus importantes réalisées par les grands fabricants américains. En outre, les lots de fabrication plus réduits au Canada, en raison de la division en deux groupes linguistiques d'un marché déjà restreint, militent contre de pareilles économies.

La fabrication des enregistrements sonores a habituellement lieu aussi près que possible des grands marchés de consommation, de façon à limiter les frais de transport et à permettre aux entreprises de pourvoir rapidement à la demande. Dans les sociétés canadiennes, ces points de fabrication sont situés dans les régions métropolitaines de Toronto et de Montréal. Il leur faut cependant composer avec la concurrence de plusieurs grands centres de fabrication américains peu éloignés de la frontière.

## Facteurs liés au commerce

Le Canada, comme les États-Unis, la Communauté européenne (CE) et le Japon, laisse entrer en franchise les enregistrements sonores de nature éducative, scientifique ou culturelle. Les disques compacts à caractère récréatif étaient frappés d'un tarif de la nation la plus favorisée (NPF) de 9,5 % en 1989, alors qu'un tarif de 13,7 % et de 11,3 % s'appliquait respectivement aux autres disques et aux bandes. Les originaux étaient sujets à un tarif de 10,3 %. Dans ce dernier cas, cependant, le tarif n'est calculé que sur les coûts de reproduction; son incidence est donc, en pratique, assez négligeable.

Aux États-Unis, en 1989, les tarifs étaient de 0,097 \$ US/M² de surface enregistrée sur les bandes et les disques compacts, et de 3,7 % pour les autres disques. Les États-Unis laissaient pénétrer les originaux sans droit d'entrée. En comparaison, les tarifs appliqués par la CE s'établissaient à 5,1 % pour les originaux et les bandes enregistrées et à 4,9 % pour les disques. Au Japon, originaux, bandes préenregistrées et disques compacts étaient frappés d'un tarif de 1,7 %, les disques 45 tours d'un tarif de 6,4 yens chacun et les microsillons, de 15,6 yens¹.

Au Canada, les stations radiophoniques doivent satisfaire à certaines normes relatives au contenu canadien, ce que les États-Unis considèrent comme une barrière non douanière. Certains pays européens ont également formulé des exigences minimales quant au contenu linguistique ou musical national, afin de protéger leur industrie des enregistrements sonores. Les États-Unis n'appliquent aucune mesure de ce genre.

Aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), tous les tarifs frappant les enregistrements sonores seront progressivement éliminés d'ici le 1er janvier 1998. L'industrie des enregistrements sonores, à titre d'industrie culturelle, a été exclue du chapitre de l'ALE portant sur les investissements. Les autres mesures gouvernementales actuellement en vigueur pour aider l'industrie canadienne ne seront pas touchées par l'ALE.

## **Facteurs technologiques**

L'industrie de l'enregistrement sonore compte habituellement sur les fournisseurs de machines et de matériel pour réaliser des progrès technologiques. L'existence de deux techniques d'enregistrement sonore (analogique et numérique) et de plusieurs produits, disques compacts et bandes enregistrées en particulier, stimule la concurrence entre fournisseurs. Elle a également pour effet de les amener à effectuer en permanence des travaux approfondis de recherche et de développement (R.-D.). La majeure partie de cette recherche est menée à l'extérieur du Canada. Cinram, le plus grand fabricant d'enregistrements au Canada, est le seul à exploiter son propre service de R.-D. On peut habituellement avoir accès, à l'échelle mondiale, aux techniques de fabrication mises au point par les fournisseurs de machines et de matériel. L'industrie canadienne s'est généralement maintenue à la hauteur de l'industrie mondiale en ce qui concerne la modernisation de ses usines de fabrication.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>En décembre 1989, le yen valait environ 0,01 \$ CAN.

En ce qui a trait au produit proprement dit, l'évolution la plus marquante au cours de la dernière décennie a été l'arrivée du disque numérique compact. La qualité de reproduction du son sur disque compact est nettement supérieure à celle des autres sortes d'enregistrements existants. Disques et lecteurs ont d'abord été mis au point conjointement par Philips, aux Pays-Bas, et Sony, au Japon, deux chefs de file parmi les grands fabricants d'électronique domestique. La fabrication commerciale des disques compacts a débuté en 1982 en République fédérale d'Allemagne et au Japon. Au Canada, leur fabrication a commencé au milieu de 1986.

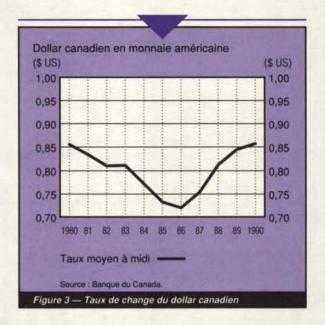
En 1987, Sony a présenté une bande audio numérique d'une qualité sonore comparable à celle d'un disque compact. En 1988, Tandy Corp., un des principaux fabricants américains de produits d'électronique domestique, dévoilait le premier prototype de disque compact à enregistrement effaçable. Il est encore trop tôt pour évaluer les effets de ce nouveau produit sur le marché.

### **Autres facteurs**

Les procédés de fabrication qu'utilise l'industrie de l'enregistrement sonore ne sont directement liés à aucun problème grave de pollution ou de santé et de sécurité au travail. Malgré tout, l'industrie au Canada et aux États-Unis a dû se conformer à des réglementations gouvernementales de plus en plus rigoureuses aux chapitres de la pureté de l'air, de l'élimination des déchets et de la sécurité des travailleurs.

Les gouvernements de la plupart des pays industrialisés, à l'exception des États-Unis et du Royaume-Uni, ont pris des dispositions pour protéger et soutenir leur propre industrie. La participation du gouvernement canadien en ce domaine est plutôt modeste. Certains gouvernements provinciaux, en particulier celui du Québec, viennent aussi en aide à leur industrie en versant des subventions aux entreprises et aux associations professionnelles en vue de promouvoir la commercialsation, la promotion et la fabrication. Le gouvernement fédéral s'est surtout employé à favoriser l'épanouissement de la culture canadienne en fournissant un moyen d'expression au talent musical du pays.

La principale mesure en vigueur touche la diffusion de musique canadienne à la radio. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes exige que la musique diffusée par les postes ou les exploitants de la chaîne AM entre 6 h et 24 h comprenne au moins 30 % de compositions canadiennes. Sur la chaîne FM, ce pourcentage est de 7 % pour la musique classique (il devra être porté à 10 % en septembre 1991), de 20 % pour la musique populaire (il devra être haussé à 30 % en septembre 1991) et de 30 % pour la musique country. Certaines stations radiophoniques satisfont aux normes en diffusant de vieux succès et en



faisant tourner abondamment les dernières nouveautés interprétées par des vedettes reconnues. La diffusion à la radio est le facteur qui influence le plus la décision du consommateur concernant l'achat d'un enregistrement, bien que les vidéoclips deviennent un médium important de diffusion de musique populaire.

En mai 1986, le ministère fédéral des Communications mettait en œuvre une série d'initiatives de soutien à l'industrie, totalisant 5 millions de dollars par année. Plus particulièrement, le gouvernement fournit une aide visant à accroître la production d'originaux et de vidéoclips à contenu canadien, à améliorer la formation du personnel technique et à favoriser la commercialisation (y compris le soutien des tournées) au Canada et à l'étranger.

Les produits de cette industrie sont soumis aux dispositions de la Loi sur le droit d'auteur. Une protection suffisante du droit d'auteur est importante si l'on veut stimuler la création. Toutefois, la loi canadienne était devenue désuète et ne protégeait plus suffisamment les créateurs; aussi a-t-on effectué une série d'importantes modifications en juin 1988. Les deux révisions les plus importantes touchant l'industrie de l'enregistrement sonore ont trait aux sanctions relatives à la violation du droit d'auteur et aux droits de reproduction mécanique (redevances versées au détenteur d'un droit d'auteur pour la reproduction mécanique d'œuvres musicales). En vertu de la nouvelle loi, les sanctions sont beaucoup plus sévères; elles peuvent atteindre 1 million de dollars d'amende et cinq ans de prison en regard d'une amende maximale de seulement 200 \$ et deux mois de prison aux termes de l'ancienne loi. Les droits imposés de 0,02 \$ la chanson

pour reproduction mécanique ont été abolis; les redevances de reproduction mécanique sont maintenant négociables à intervalles périodiques. Les droits sont fixés à 0,059 \$ la chanson en 1991. Le Parlement canadien devrait bientôt se pencher sur une seconde série de révisions de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Le commerce international de cette industrie comprend des originaux et des produits finis. En conséquence, les taux de change (figure 3), les frais de transport et les tarifs jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de déterminer si le commerce international d'un enregistrement donné s'effectuera par la vente d'enregistrements ou par l'octroi d'une licence sur l'original.

## Évolution du milieu

Au moment où nous rédigeons ce profil, l'économie du Canada de même que celle des États-Unis montrent des signes de redressement, à la suite d'une période de récession. Après avoir vu leurs carnets de commandes diminuer, les entreprises du secteur de l'enregistrement sonore ont dû subir des pressions sous-jacentes les incitant à une restructuration à long terme. Dans certains cas, ces pressions cycliques ont eu pour effet d'accélérer le processus d'adaptation et de restructuration. Avec les signes de relance, même s'ils sont encore irréguliers, la perspective à moyen terme va s'améliorer. L'effet du phénomène sur ce secteur industriel dépend du rythme même de la relance.

On prévoit que la demande d'enregistrements sonores sur le marché canadien augmentera, à moyen terme, à un taux de croissance modeste. Cette prévision reflète le faible taux de progression démographique et économique canadien et le vieillissement de la population. Elle témoigne également de la vive concurrence entre les différents produits de loisir qui se disputent le temps et l'argent des consommateurs. Les disques compacts et les bandes enregistrées vont ultimement faire disparaître les disques de vinyle.

L'ALE pourrait fort bien avoir un effet défavorable sur l'industrie canadienne. L'élimination des tarifs canadiens pourrait modifier la nature des importations : il y aurait moins d'originaux et plus de produits finis. Cette nouvelle orientation pourrait toucher la fabrication à partir d'originaux importés, qui représente 85 % des revenus de l'industrie. L'importance de ce déplacement dépendrait aussi de plusieurs autres facteurs, dont les frais de transport et les taux de change. Par comparaison, l'élimination des tarifs américains, déjà relativement bas, n'aura que peu d'effets favorables sur le niveau et la nature des exportations canadiennes. À la suite de l'élimination de ces tarifs, les multinationales de propriété

étrangère pourraient être incitées à remettre en question la portée de leur production, de leur fabrication ou de leur distribution au Canada.

# Évaluation de la compétitivité

La majorité des sociétés de production et de fabrication d'enregistrements sonores de propriété canadienne ne sont pas compétitives actuellement et ne le seront probablement pas dans un proche avenir. Par rapport aux filiales canadiennes de sociétés mères américaines, la petite envergure de leurs activités les désavantage sur le plan économique. Les entreprises de production de propriété canadienne survivent surtout grâce à l'aide du gouvernement, sous forme de réglementation et de subventions, et grâce aux activités d'agence menées pour les producteurs étrangers. Le secteur canadien de la fabrication a pris de l'expansion en grande partie en effectuant le pressage et la reproduction d'originaux importés pour des sociétés de propriété étrangère installées au Canada, surtout en raison des tarifs élevés.

L'élimination progressive des tarifs en vertu de l'ALE risque d'exercer un effet défavorable sur l'industrie canadienne. Toutefois, les dispositions de l'ALE ne touchent pas les mesures déjà en vigueur en vue de protéger et d'encourager une importante présence culturelle canadienne dans les enregistrements sonores. De plus, les marchés américains s'ouvrent davantage aux Canadiens.

Pour plus de renseignements sur ce dossier, s'adresser à la

Direction générale des biens de consommation Industrie, Sciences et Technologie Canada Objet : Enregistrements sonores 235, rue Queen OTTAWA (Ontario) K1A 0H5

Tél.: (613) 954-3100 Télécopieur: (613) 954-3107



PRINCIPALES STATIST	<b>IQUES</b> a		Marie.		ri-m	MA STATE				
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989		
Entreprisesb	118	103	144	106	110	178	194	200d		
Emploi	2 220	2 620	2 764	2 649	2 300	2 212	2 081	2 100d		
Expéditions c (millions de \$)	241	273	294	300	327	404	450	475d		
(millions d'unités)	69	78	83	80	79	80	84	84d		
Bénéfices après impôts (millions de \$)	n.d.	10	14	18	21	31	49	n.d.		
(% des revenus)	n.d.	3,1	4,1	5,0	5,6	6,6	9,0	n.d.		

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> CTI utilisées : 3994 (Industrie de l'enregistrement du son et des instruments de musique) et 9631 (Agences de spectacles et artistes) en partie. Voir *L'enregistrement sonore*, nº 87-202 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

n.d.: non disponible.

STATISTIQUES COMM	ERCIALE	Sa						HVE
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Exportations <sup>b</sup> (millions de \$)	13	8	8	8	12	25	26	13
Expéditions intérieures (millions de \$)	228	264	286	292	315	379	425	462°
Importations <sup>b</sup> (millions de \$)	29	28	33	35	43	50	57	66°
Marché canadien (millions de \$)	257	292	319	327	358	429	481	5289
Exportations (% des expéditions)	5,4	3,0	2,6	2,8	3,8	6,1	5,7	2,70
Importations (% du marché canadien)	11,1	9,5	10,3	10,6	12,1	11,7	11,8	12,5

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Ne concerne que les enregistrements sonores, à l'exclusion des redevances liées à l'utilisation des originaux sous licence.

c Estimations d'ISTC.

PROVENANCE DES	IMPORTATI	ONSa (%	o de la v	aleur to	tale)			THE ALL		
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989		
États-Unis	74,4	65,2	62,2	54,3	54,2	66,8	78,2	77,1		
Communauté européenne	20,3	29,3	32,0	39,6	39,0	28,0	17,8	19,6		
Asie	4,0	3,2	3,4	3,2	4,8	3,6	2,4	2,2		
Autres	1,3	2,3	2,4	2,9	2,0	1,6	1,6	1,1		

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Au Canada, les variations du commerce international des enregistrements sonores traduisent surtout les variations du niveau minimal de la demande nécessaire pour justifier la fabrication à partir d'originaux importés, fluctuation qui est elle-même causée par des facteurs comme les tarifs douaniers, les coûts de transport et la variation des taux de change. Les données sont tirées de *Importation par marchandise*, nº 65-007 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

bLe nombre d'établissements n'est pas connu.

c Selon le prix net des distributeurs. La valeur des expéditions à l'étape de la production n'est pas connue.

dEstimations d'ISTC.

b Voir Importation par marchandise, nº 65-007 au catalogue de Statistique Canada, mensuel, et Exportations par marchandise, nº 65-004 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

DESTINATION DES	EXPORTATI	ONSa (%	de la v	aleur tot	ale)	THE REAL PROPERTY.		
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
États-Unis	59,6	69,3	71,9	46,9	37,3	26,4	44,9	75,5
Communauté européenne	12,8	12,4	7,2	6,6	22,3	40,1	31,6	16,9
Asie	0,4	0,1	0,1	0,1	0,5	1,1	1,7	8,0
Autres	27,2	18,2	20,8	46,4	39,9	32,4	21,8	6,8

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Au Canada, les variations du commerce international des enregistrements sonores traduisent surtout les variations du niveau minimal de la demande nécessaire pour justifier la fabrication à partir d'originaux importés, fluctuation qui est elle-même causée par des facteurs comme les tarifs douaniers, les coûts de transport et la variation des taux de change. Les donnés sont tirées de *Exportations par marchandise*, nº 65-004 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

# RÉPARTITION RÉGIONALEa (moyenne de la période 1985-1988)

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
Entreprises (% du total)	1	26	65	4	4
Emploi (% du total)	1	18	77	2	2
Expéditions (% du total)	1	18	79	1	1

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Voir L'enregistrement sonore, nº 87-202 au catalogue de Statistique Canada, annuel.

# PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom	Pays d'appartenance	Emplacement des sièges sociaux ou des usines de fabrication
A & M Disques (Canada) Ltée	Pays-Bas	Scarborough (Ontario)
CBS Disques (Canada) Ltée	Japon	Don Mills (Ontario)
Cinram Ltée <sup>a</sup>	Canada	Scarborough (Ontario) Montréal (Québec)
Les Disques Capitol – EMI du Canada Ltée	Royaume-Uni	Mississauga (Ontario)
Les Éditions musicales BMG du Canada Inc.	Allemagne	Toronto (Ontario)
MCA Records (Canada) Ltd.	Japon	Willowdale (Ontario)
PolyGram Inc.	Pays-Bas	Saint-Laurent (Québec)
WEA Musique du Canada Ltée	États-Unis	Scarborough (Ontario)

a Cette société ne s'occupe que de fabrication.

# **ASSOCIATIONS DE L'INDUSTRIE**

Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement 1255, rue Yonge, bureau 300 TORONTO (Ontario) M4T 1W6

Tél.: (416) 967-7272 Télécopieur : (416) 967-9415

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo 3575, boulevard Saint-Laurent, bureau 706 MONTRÉAL (Québec) H2X 2T7

Tél.: (514) 842-5147

Télécopieur : (514) 842-7762

Canadian Independent Record Production Association 144, rue Front ouest, bureau 202 TORONTO (Ontario) M5J 2L7

Tél.: (416) 593-1665

Télécopieur : (416) 593-7563